

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre :

Que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Senneterre a adopté le règlement no 2024-744 décrétant une dépense et un emprunt de 3 616 819,38 \$ pour la réfection du Centre sportif André-Dubé.

Que ce règlement a franchi toutes les étapes requises par la loi et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 26 février 2025.

Que toute personne peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau de la municipalité du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30.

Donné à Senneterre, ce 3^e jour du mois de mars 2025



Martine Mainville
Greffière